Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 064-216401091-20261007-77_10_26-DE

COMMUNE DE BÉNÉJACQ (Pyrénées-Atlantiques)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2026

Le sept octobre deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le trente septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme GARROCQ Anne-Marie, M. COURADET Sébastien, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. SORET Jean-Michel, Mme LABAT Gabrielle, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, M. SAPALLY Benoît, Mme DANASTAS Elisa.
REPRESENTÉS : M. CHOQUET Joël (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), Mme LACOSTE Hélène (pouvoir à Mme LABAT Gabrielle), M. VIGNAU-ESPINE Jérôme (pouvoir à Mme TOUZET Virginie).
ABSENTE : Mme DARETS Marie-Pierre
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. SORET Jean-Michel.

Délibération n°77-10-26 : Patrimoine - Approbation de l'avant-projet et du plan de financement pour les travaux de renaturation de la cour d'école.

Madame la Maire rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2026 d'approbation de la phase Avant-Projet actualisée.

La phase avant-projet est ainsi validée sur la base des montants prévisionnels de travaux suivants :

558 657.00 € HT pour le réaménagement paysager de l'ensemble du périmètre scolaire, comprenant la cour principale, les espaces attenants à l'école du haut ainsi que l'espace situé entre l'école du bas et le réfectoire, destiné à être aménagé en cour maternelle.

Honoraires de maîtrise d'œuvre :
Phase AVP : 22 375,00 € HT
Phase PRO à DOE : 39 105,99 €

Madame la Maire souhaite solliciter le maximum de subventions possible pour ce projet, auprès notamment du Fonds vert, de l'Agence de l'eau et du FEDER, Axe 2-2.4 « lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbains ».

Elle présente le plan de financement de l'opération :

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 064-216401091-20261007-77_10_26-DE

COMMUNE DE BÉNÉJACQ (Pyrénées-Atlantiques)

Collectivité : COMMUNE DE BENEJACQ

Plan de financement prévisionnel de l'opération : RENATURATION DE LA COUR D'ECOLE

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT
Acquisitions foncières éligibles (ZAE)	
Sous total acquisitions foncières	**0.00 €**
Etudes et honoraires divers	
Etudes :	
Maîtrise d'œuvre :	**46 500.99 €**
Honoraires divers :	
Sous total études/honoraires	**46 500.99 €**
Travaux[1]	
Rénovation des cours et espaces extérieurs du groupe scolaire	**558 657.00 €**
Sous total travaux	**558 657.00 €**
Autres dépenses	
dépenses personnel	**13 000.00 €**
Sous total autres dépenses	**13 000.00 €**
TOTAL[4]	**618 157.99 €**

RECETTES	Montant	Préciser si sollicité ou acquis	%
Aides publiques[2]			
Etat (à détailler ci-dessous) :			
DETR/DSIL			0.00 %
Fonds vert	105 086.86 €	sollicité	17.00 %
Agence de l'eau	296 715.84 €	sollicité	48.00 %
			0.00 %
Conseil régional			0.00 %
Conseil Départemental			0.00 %
Autre collectivité (fonds de concours, ...)[3]			0.00 %
Fonds Européens	92 723.70 €	sollicité	15.00 %
Autres aides publiques			0.00 %
-			0.00 %
-			0.00 %
			0.00 %
Sous total aides publiques	**494 526.40 €**		**80.00 %**
Autres aides non publiques			
à préciser			
Sous-total :	**0.00 €**		

AUTOFINANCEMENT			
Fonds propres			
Emprunts	**123 631.59 €**		
Crédit-bail			
Autres[3]			
Sous-total :	**123 631.59 €**		
TOTAL[4]	**618 157.99 €**		

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Décide** d'approuver la phase avant-projet pour les travaux de renaturation de la cour d'école

- **Décide** de solliciter le maximum de subventions possible pour ces travaux, notamment le fonds vert, l'Agence de l'eau et le FEDER,

- **Précise** que le financement de cette opération pourra être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué,

- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel Soret

La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet

MAIRIE de BENEJACQ (Pyrénées-Atlantiques) 64